Journal Officiel de la République Tunisienne

Annonces Légales, Réglementaires et Judiciaires

TRADUCTION Française

Mercredi 30 Rabia II 1447
22 Octobre 2025

N° 146

41ème année

L'administration décline toute responsabilité quant à la teneur des annonces

Sommaire

Constitution de Sociétés
Sociétés communautaires **2823**
Gestion de Sociétés
Homologation de résolutions **2823**
Fonds de Commerce
Vente et location de fonds de commerce **2825**
Associations, Partis, Syndicats et Syndics
Constitutions **2829**
Homologation de résolutions **2830**
Actes Judiciaires
Ventes aux enchères publiques **2830**
Avis aux créanciers **2832**
Convocations
Sociétés anonymes **2834**
Sociétés à responsabilité limitée **2836**
Autres sociétés **2836**
Actes Administratifs
Avis au public **2837**
Divers
Avis au public **2837**

CONSTITUTION DE SOCIETES

Sociétés communautaires

Annexe n°04 : Bulletin de suscription

De constitution d'une société communautaire locale

Nom de la société à constituer : Société communautaire locale : Matmour Wed Elzargua

Services : Agricole

Type de société : locale

Capital de la société ouvert à la souscription : 5 000 MD via la contribution des adhérents

Durée estimée de la société : 99 ans

Nombre de parts à souscrire et leur contre partie en numéraire, montant à verser immédiatement : 10 parts d'une valeur totale de 5 000 MD

Valeur nominale d'une part à émettre : 500 D

Conditions relatives à la répartition des bénéfices et à la constitution de la réserve :

En cas de réalisation de bénéfices financiers, les dividendes peuvent être distribués jusqu'à 50 % du capital

La société régionale peut allouer 20 % de ses bénéfices aux activités sociales, culturelles et environnementales

L'excédent sera investi dans le développement et l'expansion régionale des activités de la société

Nom de l'agence bancaire où seront déposés les fonds issus de la souscription : Agence BNA Testour

Période d'ouverture de la souscription : du 01 Novembre 2025 au 31 décembre 2025 Modalités et lieu de convocation de l'assemblée générale constitutive :

Après la souscription complète, la convocation à l'assemblée générale constitutive sera publiée dans le Journal Officiel de la République Tunisienne ainsi que dans deux journaux quotidiens. L'avis de convocation sera également affiché au siège de la Municipalité de wed elzargua.

Les Fondateurs :

1. Ala ben Kamel Toujani : CIN 02331507 téléphone : 54 455 468

2. Nejia bent el Aid Ounis : CIN 13607084 téléphone : 50 045 930

3. Nousayer ben Ala Toujeni : CIN 14288392 téléphone : 54 457 746

Les personnes souhaitant participer à la création de l'entreprise doivent soumettre leurs demandes aux fondateurs de l'entreprise. Les nouveaux participants approuvés par ces derniers peuvent également le faire en remplissant un formulaire de participation disponible auprès des fondateurs, après avoir pris connaissance du projet des statuts fondamentaux.

2025403528SODB1

GESTION DE SOCIETES

Homologation de résolutions

SOCIETES ANONYMES

Société Tuniso-Koweitienne d'El Emâr

Société anonyme

Identifiant unique : 0083570N

Siège social : Cité les Pins, Zone 5, Lotissement Al Nakhil, Lot n°3/5/3, les Berges du Lac II, 1053 - Tunis

En vertu du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue le 13/6/2025, enregistré à la Recette des Finances du Lac le 23/6/2025 sous le numéro 25705376, quittance n°M073610, et déposé au Registre National des Entreprises au guichet central le 23/7/2025 sous le numéro 153004/2025, est décidé ce qui suit :

1. Ratification du mode et du délai de convocation;

2. Approbation du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'activité de la société et à ses résultats comptables pour l'exercice clos le 31 décembre 2024;

3. Approbation des états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2024, ainsi que des opérations visées aux articles 200 et 202 du Code des Sociétés Commerciales;

4. Approbation du quitus aux membres du Conseil d'Administration pour l'exercice clos le 31 décembre 2024 ;

5. Approbation de l'affectation des résultats de l'exercice 2024;

6. Fixation des jetons de présence des membres du Conseil d'Administration;

7. Approbation du rapport de gouvernance de la société pour l'exercice 2024;

8. Renouvellement de la composition du Conseil d'Administration pour les exercices 2025, 2026 et 2027 ;

9. Nomination d'un second commissaire aux comptes pour les exercices 2025, 2026 et 2027;

10. Les pouvoirs pour formalités.

2025R02956SANB2

Société Ekuity Capital

Société anonyme

Identifiant unique : 0002802M

Siège social : Immeuble Ekuity Capital Cité les Pins, Zone 5, Lotissement Al Nakhil, Lot n°3/5/3, les Berges du Lac II, 1053 - Tunis

En vertu du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue le 20/5/2025, enregistré à la Recette des Finances du Lac le 7/5/2025 sous le numéro 25704484, quittance n°M061455, et déposé au Registre National des Entreprises au guichet central le 23/7/2025 sous le numéro 153004/2025, est décidé ce qui suit :

1. Approbation des modalités et délais de convocation;

2. Approbation du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'activité de la société et à ses résultats comptables pour l'exercice clos le 31 décembre 2024;

3. Lecture des rapports des commissaires aux comptes et approbation des états financiers individuels et consolidés établis selon les normes comptables tunisiennes pour l'exercice clos le 31 décembre 2024, ainsi que des opérations visées aux articles 200 et 475 du Code des Sociétés Commerciales;

4. Approbation de l'affectation des résultats de l'exercice 2024;

5. Quitus donné aux membres du Conseil d'Administration pour l'exercice clos le 31 décembre 2024 ;

6. Approbation de l'attribution d'une indemnité de présence aux membres du Conseil d'Administration au titre de l'exercice 2024 ;

7. Approbation du rapport de gouvernance de la société pour l'exercice 2024;

8. Approbation du rapport sur les pratiques environnementales, sociales et de gouvernance de la société pour l'exercice 2024;

9. Renouvellement de la composition du Conseil d'Administration pour les exercices 2025, 2026 et 2027 ;

10. Nomination d'un second commissaire aux comptes pour les exercices 2025, 2026 et 2027;

11. Les pouvoirs pour formalités.

2025R02957SANB2

Notice de la libération de la troisième et quatrième tranche d'augmentation du capital

Société ERRAYHANE d'assistance médicale

Société anonyme

S.A au capital de 6 201 700 dinars

M.F : 941142 Z/A/M/000

R.C : B0855442005

N° Affiliation CNSS : 299591-55

Suivant le procès-verbal de l'Assemblée générale extraordinaire du 6/12/2020, enregistré au registre national des entreprises la recette de l'enregistrement des contrats de sociétés de Sfax le 18/12/2020, enregistrement n°20506598, quittance n°M007037, déposé au RNE en date du 8/6/2023, enregistrement n°2023125647, qui a décidé l'augmentation du capital social de la société de 1500 mille dinars.

En vertu du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration enregistré à la recette de l'enregistrement des contrats de sociétés de Sfax en date du 10/12/2021, enregistrement n°21806688, quittance n°M007196 déposé au RNE en date du 8/6/2023, enregistrement n°2023125647 décide une fermeture de la souscription des actions qui sera 62017 actions et le capital social de la société sera 6.201.700 dinars.

En vertu du PV du Conseil d'Administration en date du 6/10/2025 enregistré à la recette de l'enregistrement des actes de sociétés de Sfax en date du 8/10/2025 sous le N°25806229, quittance N°M006682 et déposé au RNE le 9/10/2025, il a été décidé :

- Appeler les actionnaires à libérer la troisième et quatrième tranche de l'augmentation du capital dans un délai de 30 jours à partir de la publication de cette notice au JORT.

- Le dépôt du montant liquide provenant de la souscription se fera dans un compte bancaire indisponible N°07119048110110051551, ouvert auprès d'Amen Bank centre d'affaire 10 rue Habib Thamer Sfax.

2025X01380SANB2

Notice d'augmentation de capital en numéraires

Société Wafra Agricole SWA

Société anonyme

Siège social : 44 Rue de Cordoue - El Manar 1 - 2092 Tunis

Identifiant Unique : N°1891046D

Objet social : L'Arboriculture, l'Apiculture, développement et exploitation de toute activité agricole

Durée : 99 années

En application des dispositions de l'article 164 et 302 du code des sociétés commerciales, il est porté à la connaissance du public qu'en vertu du PV de l'assemblée générale extraordinaire du 29 septembre 2025, enregistré à la recette de l'enregistrement des actes de sociétés 1er Bureau Tunis, le 30 septembre 2025, sous le n°25503393, quittance n°7847, dont une copie a été déposée au Centre National du Registre des Entreprises en date du 17 octobre 2025, certificat n°2025178225, dépôt n° 14040, il a été décidé de porter le capital social de la société en numéraire d'un Million (1.000.000) dinars à deux Millions (2.000.000) dinars et ce suivant les procédures et les caractéristiques ci-après décrits :

- Montant de l'augmentation en numéraires : 1.000.000 dinars.

- Nombre d'actions à souscrire en numéraires : 100.000 actions à souscrire en totalité et à libérer du quart lors de la souscription.

- Valeur nominale des actions à émettre : 10 dinars chacune.

- Délai de souscription : les actionnaires bénéficient d'un délai de 15 jours pour la souscription à l'augmentation du capital avec possibilité de clôture anticipée en cas de souscription intégrale avant l'expiration dudit délai.

- Avantages particuliers : Aucun.

- Conditions d'admission aux assemblées d'actionnaires et d'exercice du droit de vote et stipulations relatives à la répartition du résultat, à la constitution de réserves et à la répartition du boni de liquidation : aucun changement par rapport aux statuts.

- Modalités de convocation de l'assemblée générale : Suivant les conditions légales.

- Dépôt des fonds : Auprès de la Banque Internationale Arabe de Tunisie, Agence Centre d'Affaires de Tunis, compte n°08003000513201260397.

2025403526SANB2

SOCIETES A RESPONSABILITE LIMITEE

Cession des parts sociales de la société

"KRISTOU SCHOOL" et changement de forme juridique

Matricule fiscal : 1666542H

Siège social : 92 Beau Séjour Agba, 2051 El Hrairia

Suite au procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire en date du 27/9/2022, enregistré auprès de la Recette des Finances de Sidi Hassine Sejoumi en date du 29/9/2022 sous le numéro 22102983, Quittance numéro M092184, et au contrat conclu enregistré auprès de la Recette des Finances de Sidi Hassine Sejoumi en date du 22/12/2022 sous le numéro 22104042, Quittance numéro M111776, déposés auprès du Registre National des Entreprises en date du 27/12/2022 sous le numéro 2022178366, il a été décidé la cession de 660 parts sociales d'une valeur de 100 dinars par part, par l'associée unique, Madame Mariem Kristou épouse El Ouaer, au profit de Monsieur Ahmed El Ouaer. En conséquence, la part de l'associé Ahmed El Ouaer est fixée à 660 parts, soit 50 % du capital social, et celle de Madame Mariem Kristou, épouse El Ouaer, à 660 parts, soit 50 % du capital social. Il a été également décidé de modifier la forme juridique de la société, d'une société unipersonnelle à responsabilité limitée (SUARL) en une société à responsabilité limitée (SARL) avec un capital social de 132.000,000 dinars et de modifier les articles 1, 3, 6 et 10 des statuts de la société.

2025R02960SRLB2

Augmentation de capital de la société

KRISTOU SCHOOL SARL

IU : 1666542H

Siège social : 92 Beau Séjour Agba, 2051 El Hrairia

Suite au procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 16/5/2024, enregistré à la recette des finances Sidi Hassine Sejoumi le 20/5/2024 sous le n°24502154, quittance n°M065508 et déposé auprès du Registre National des Entreprises en date du 30/7/2024 sous le numéro 202484666, les associés de la société KRISTOU SCHOOL ont décidé à l'unanimité d'augmenter le capital social d'un montant de 140.000,000 DT, pour le porter de 132.000,000 DT à 272.000,000 DT, par la création de 1400 parts sociales nouvelles de 100 DT chacune, par incorporation du compte courant des associés, de manière équitable entre madame Mariem Kristou, épouse El Ouaer et monsieur Ahmed El Ouaer, les articles 6 et 9 des statuts de la société seront modifiés.

2025R02961SRLB2

SOCIETES COMMUNAUTAIRES

Date de souscription

Société Citoyenne Locale de Transport ELZOHD

Les fondateurs informes l'ouverture de souscription sera le 23/10/2025 au 28/10/2025 dans le compte courant bancaire ouvert à la «BIAT» Téboulba.

2025S01359SODB2

FONDS DE COMMERCE

Ventes de fonds de commerce

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé enregistré à la recette des finances rue Fraj Lamim à Ksar Hlel le 17-10-2025 quittance n°M073070, Monsieur Fares Ben Salah Salah domiciliée à nouvelle cité Bkalta Monastir, a vendu à la société Pâtisserie Masmoudi la commerciale, domiciliée à la rue Ahmed Sekelli, Sfax, la totalité du fonds de commerce exploité dans le commerce de matériaux sanitaires, de mobilier et d'équipements domestiques aux magasins 9 et 10 bloc 5 situé à l'avenue Hadj Ali Soua route Sayada Ksar Hlel Monastir 5070. Les oppositions doivent être adressées à l'adresse avenue Hadj Ali Soua route Sayada Ksar Hlel Monastir 5070, dans un délai de 20 jours à partir de la date de la publication du présent avis au JORT.

Cet avis a été publié au quotidien Al-chourouk le 19-10-2025.

2025R02954FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé le 3 octobre 2025 et enregistré à la recette des finances Bousselem - Jendouba le 13/10/2025 (Reçu n°M057387 enregistrement n°25201867) Madame Mehania Bankaji a vendu la totalité du fonds de commerce à Madame Leila Bankaji exploité "vente d'épices et de céréales sèches et de matériaux traditionnels et artisanaux, etc. ..." Situé au local Rue Khair-Eddine n°40 Bousselem - Jendouba avec ses éléments corporels et incorporels.

Toute opposition doit être déposée entre les mains de la vendeuse à son Adresse du fonds de commerce dans un délai de (20) jours à compter de la date de parution de cette publication au JORT.

Cette annonce a été publiée aux Journaux Alchourouk et Le Quotidien daté le 15/10/2025.

2025R02955FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé établi le 11/11/2024 et enregistré à la Recette des Finances d'El Mourouj en date du 6/12/2024 sous quittance n°M096977 enregistrement n°24206612, monsieur AMIN WRAK, a vendu la totalité du fonds de commerce existant à l'avenue de Martyrs N°1 Mourouj 1 - 2059 Ben Arous, avec tous ses éléments matériels et immatériels, préparé pour l'activité de la vente fruit sec.

Les oppositions seront déposées à l'adresse de l'acheteur indiqué n°1 Avenue de Martyrs El Mourouj 1 Ben Arous, dans un délai de 20 jours à partir de la date de publication de la vente au JORT, où a été déposé un exemplaire de ce contrat de vente.

Cette annonce a été publiée au journal quotidien «Echourouk» du 14/10/2025.

2025R02958FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé enregistré à la recette des finances Ezzahra le 3/10/2025 sous le n°25202578 quittance n°M056008.

Monsieur Anis Kasraoui a vendu à madame Sameh Hamdi la totalité de son fonds de commerce sis au 5 avenue Farhat Hached Ezzahra.

Les oppositions sont recevables chez maître Zaier Mahbouba 19 avenue Habib Bourguiba Hammam-Lif et ce dans un délai de 20 jours à partir de la date de la parution de cette publication au Journal Officiel de la République Tunisienne.

En autre, l'acquéreur a publié la vente dans Echourouk le 15 octobre 2025.

2025R02963FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé du 21/8/2025 enregistré à la recette des finances de Menzel Temime le 11/9/2025 Quit n°M074762 Enreg n°25202781 Mr Hssine Ben Maouia résident à cité El Besetine a vendu à la Sté : STE DELTA D'EQUIPEMENT GENERALE la totalité du fonds du commerce sis à Menzel Temime.

Toute opposition doit être faite entre les mains du vendeur dans un délai de vingt jours à partir de la publication de cet extrait au JORT.

Cette publication a été aussi faite aux journaux «La Presse et Assahafa» en date du 17/9/2025.

2025R02964FCCC2

Acte de donation d'un fonds de commerce

Par acte notarié établi par maître Ramzi Elhadj Kacem notaire de justice en date du 1/7/2025 Mrs Hamdi et Wajdi el Faiid et ses frères Manoubia et hamza et Bessem Elfaiid par procuration a cédé (donation) à leur frère Sabeur El Faiid cin 09826791 tout le fonds de commerce café 1ère catégorie sis à Hammamet Rue Fayçal Ibn Abdlaziz avec tous ses éléments corporels et incorporels

Les oppositions doivent être faites entre les mains de l'acquéreur au siège du fonds de commerce dans un délai de 20 jours à partir de la publication du présent avis au JORT.

Le présent avis a été publié au journal La Presse le 18/10/2025.

2025R02965FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé enregistré à la recette des finances de Nadhour Zaghouan le 3/10/2025 enregistrement n°25200872, reçu n°M033015, Mr Kamel Ben Mohamed Msaddak CIN n°05704122 a vendu à Mr Ezzedine Ben Dhaou Saidi CIN n°09118691, la totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments Physiques et Moraux dédié comme magasin "vente de fruits secs" sis à la route 7 Novembre Nadhour Zaghouan.

Toute opposition est recevable au local concerné dans un délai maximum de vingt jours de la date d'édition de cette annonce dans le journal officiel de la République Tunisienne. Cet avis a été publié au journal Elchourouk le 17/10/2025.

2025R02969FCCC2

Cession d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé en date du 16/4/2025, enregistré à la recette des finances de Médenine le 26/8/2025 sous le n°25105043 quittance n°M048013 Madame Souad Bent Mosbah Gasmi a cédé au nom de Mme Mdalella bent Rhouma Hamdia et Mr Imed ben Mawloud Gasmi en leur nom et au nom de :

1- Mme Fathia Bent Mawloud Gasmi

2- Mme Olfa Bent Mawloud Gasmi,

A Mr Walid Ben Mawloud Gasmi, la totalité du fonds de commerce destiné à «la production et la vente de viande de volaille et de lapin» sis à l'avenue beni Khdech Médenine.

Toutes les oppositions seront reçues entre les mains de l'avocat Jamai Jameleddine à son adresse : Avenue 2 mai 1966 Médenine immeuble Boussaid 2 étage bureau n°6, et ceci dans un délai de 20 jours à compter de la publication de présent avis au journal officiel de la République Tunisienne.

Cet avis a été publié le 30/9/2019 au journal Echourouk.

2025R02970FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé signé le 8/10/2025 et enregistré à la recette des finances cité Erriadh Sousse le 10/10/2025 sous le n°066716 enregistrement n°25202891 Mr Mohamed Salmi c i n 11960429 a vendu à la société ben torkiya vente des produits volailles société unipersonnelle à responsabilité limitée identifiant unique 1821843/N la totalité du fonds de commerce vente produits alimentaires dans le local situé à la rue Chifa Riadh Sousse.

Les oppositions seront acceptées durant vingt (20) jours à partir de la date de l'insertion du présent avis au journal officiel de la République Tunisienne et devrant être adressés au cabinet Maître Abdelhamid Ben Taleb Av Ibn Jazzar immeuble Ibn Sina Sousse.

Le présent avis a été publié aux journaux Echourouk et le Quotidien le 18/10/2025.

2025S01358FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé le 8/10/2025 enregistré à la recette des finances de Hammam Sousse le 10/10/2025 quittance n°111061 enregistrement n°25206068.

Monsieur Elajmi Mlika demeurant 35 rue Sahloul Hammam Sousse à droite Monsieur Chadi Nabli Traduction par

procuration a vendu à Monsieur Lotfi Elmabrouk Titulaire de la CIN n°09309866 Demeurant le Fonds de commerce situé au n°16 Rue Farhat Hached Hammam Sousse L'installation d'une station service de lavage des voitures et de vendre du matériel de nettoyage et des décorations pour voitures avec éléments corporels et incorporels.

Toutes oppositions sur le prix de vente est déposées au domicile élu chez Maître Hichem Hadj Mabrouk Avocat à l'Avenue Ibn Eljazar Sousse.

Cette annonce a été publiée au Journal Echourouk du 18/10/2025.

2025S01360FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé le 14/10/2025 enregistré à la recette des finances d'Enfitha le 14/10/2025 Quittance n°M062695 enregistrement n°25201952 monsieur Bachir Al Mahamdi titulaire de la CIN n°05408875 demeurant 3 ramifié Jawhar Esakli Gartage Birssa Tunis a vendu à madame Alkhamssa Ben Zaied titulaire de la CIN n°05823275 demeurant Rue Sallem Ben Seed Cité Atahrir Enfitha le fonds de commerce situé à la route Zagouen 32 Cité CNIT Enfitha exploité comme boulangerie et pâtisserie appelé boulangerie (DAR El BAY BEN ZAID) avec ses éléments corporels et incorporels.

Toute opposition sur le prix de vente est déposée au domicile élu chez maître Hichem Haj Mabrouk avocat à l'avenue Iben Eljazzar Sousse.

Cette annonce a été publiée au journal Echourouk du 18/10/2025.

2025S01361FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Société EL AMEN d'Avocats SARL

Rue Taher Sfar centre Marhaba 3ème étage Sfax 3000

Tél : 74.227.416

Fax : 74.210.275

MF : 1594809/S/A/M/000

Par acte sous seing privé du 02/10/2025 enregistré à la recette des finances Route de Tunis Sfax le 8/10/2025 sous N°25204133 Quittance n°M107051 Mr Zouheir Mallek a vendu à la société ZANIMALIA, SARL, MF : 1905645X tout le fonds de commerce consistant en un local d'une superficie de 27 m² ayant pour objet de la vente de matériaux des animaux de compagnie sis à la Route de Mahdia km 2 Rue Habib Boukatfa n°45 Sfax, avec tous ses éléments corporels et incorporels.

Toutes les oppositions seront reçues chez Maître Imen Gharbi Avocat à la cassation de la société ELAMEN d'Avocats Rue Taher Sfar centre Marhaba 3ème étage Sfax 3000 dans un délai de vingt jours à partir de l'insertion de cet avis au JORT.

Un avis a été déjà inséré au journal Echourouk du 17/10/2025.

2025X01386FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Société ELAMEN d'Avocats SARL

Rue Taher Sfar centre Marhaba 3ème étage Sfax 3000

Tél : 74.227.416

Fax : 74.210.275

MF : 1594809/S/A/M/000

Par acte sous seing privé du 02/10/2025 enregistré à la recette des finances Route de Tunis Sfax le 8/10/2025 sous n°25204132 Quittance n°M107045 Mr Zouheir Mallek a vendu à la société ZANIMALIA, SARL, MF : 1905645X tout le fonds de commerce consistant en un local d'une superficie de 14 m² ayant pour objet le nettoyage et toilettage des animaux de compagnie sis à la Route de Mahdia km 2 Rue Habib Boukatfa N°45 Sfax, avec tous ses éléments corporels et incorporels.

Toutes les oppositions seront reçues chez Maître Imen Gharbi Avocat à la cassation de la société ELAMEN d'Avocats Rue Taher Sfar centre Marhaba 3ème étage Sfax 3000 dans un délai de vingt jours à partir de l'insertion de cet avis au JORT.

Un avis a été déjà inséré au journal Echourouk du 17/10/2025.

2025X01387FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte S.S.P en date du 4/10/2025 enregistré à la recette des finances Sakiet Ezzit Sfax le 10/10/2025 enregistrement n°25202962 quittance n°M070818 Mr. Hassen Ftouh Elloumi n'a pas de matricule fiscal titulaire de la CIN n°01275908 a cédé à la Société de Menuiserie Elloumi Frères (SOMEF) immatriculée au registre national des entreprises sous l'identifiant unique 0848375P la totalité du fonds de commerce exploité au local sis à la route de Tunis Km 4 Merkez Bouassida Sfax à la menuiserie et au commerce du bois et dérivés. Les oppositions seront reçues entre les mains de l'acheteuse au domicile sis à la route de Tunis Km 4.5 Merkez Bouassida Sfax et ce dans un délai de 20 jours à compter de la publication du présent avis au J.O.R.T. Cet avis a été publié le 17/10/2025 au journal Echourouk.

2025X01390FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un A.S.S.P enregistré le 30-9-2025 à la recette des finances Rue Al Jazira Tunis sous le n° 25202895 Monsieur Mohamed Ketiti, Titulaire de la CIN n°04601341 a cédé au profit de Mademoiselle Lobna Bouzid titulaire de la CIN 13002604, le fonds de commerce (Toutes activités) exploité dans le local sis au 15, Rue Kachachine Tunis.

Les éventuelles oppositions doivent avoir lieu dans un délai ne dépassant pas les 20 jours à partir de la date de parution de la présente annonce au JORT et ce entre les mains de Maître Ferid Mrad avocat et rédacteur de dit contrat et dont l'étude est sise au centre Zarrouk Rue Ahmed Tlili Tunis titulaire de l'identifiant unique N°083814P/A/P/000.

La présente annonce a été publiée au journal Echourouk du 14-10-2025.

2025403519FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé dûment légalisé en date du 9 octobre 2025, enregistré à la Recette des finances de La Goulette le 13 octobre 2025 sous le numéro 25208957, Quittance n°115141 M, Madame Fatma bint Bachir ZRIBI, titulaire de la carte d'identité nationale n°01098395 et de l'identifiant unique n°1825262P, a vendu à Monsieur Mohamed Salah ben Taieb Settari, titulaire de la carte d'identité nationale n°08783212, l'intégralité du fonds de commerce lui appartenant et exploité par elle, avec tous ses éléments matériels et immatériels, consistant en une pharmacie de détail de catégorie "A", exploitée dans le local sis à l'angle de l'avenue Carthage et de l'avenue Gafsa, Immeuble Methlouthi, lot n°3, Ain Zaghouan 2046 Tunis.

Les oppositions au paiement du prix doivent être adressées à l'acheteur dans un délai de vingt jours à compter de la date de la publication de la vente au Journal Officiel de la République Tunisienne, à son domicile élu auprès de Maître Ahmed MESSEDI, avocat, dont le cabinet est sis au n°11 rue Azouz Rabai, El Manar II, 2092 Tunis.

Cette vente a été publiée dans le journal Essabah en date du 19 octobre 2025.

2025403520FCCC2

Donation d'un fonds de commerce

En vertu d'un contrat de donation de FC enregistré à la recette des finances rue Jazira Tunis le 14/10/2025 enregistrement n°M065931 Mokhtar Jouini a donné à Hayet Jouini la totalité de FC situé au 03 Rue Ennayar 1008 Tunis Donation comprend tous ses éléments corporels et incorporels, toutes les oppositions seront acceptées chez Maître AYARI Noureddine 18 rue d'Algérie Tunis.

Cette annonce a été publiée le 17/10/2025 au journal Echourouk P 31 et le Quotidien P 17.

2025403521FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Selon l'acte de vente établi par Maître Monia Mehouachi en date du 16/10/2025 et enregistré auprès de la Recette des Finances de l'Avenue El Jazira le 16/10/2025 sous le numéro de récépissé M066520 et le numéro d'enregistrement 5203056,

Monsieur Anouar Ben Mohamed Hammoudi, demeurant à l'Avenue Platon, Sidi Hassine, Tunis, a vendu à Monsieur Atef Ben Mohamed Ben Ibrahim El Hamami, demeurant à Somaran, n°48, Rue 4098, Tunis, la totalité du fonds de commerce aménagé comme bijouterie et exploité dans le local commercial situé au Marché des Femmes, n°5, à l'intersection du Marché des Femmes et du Marché de Laine, Tunis.

Les oppositions seront reçues dans un délai de vingt (20) jours à compter de la date de publication du présent avis au Journal Officiel de la République Tunisienne, entre les mains du vendeur à son adresse indiquée ci-dessus.

2025403525FCCC2

Avis

Suivant acte s s p rédigé par maître Rtimi Lotfi avocat auprès de la cour d'appel, M.F 1543948X/A/P/000, signé en date du 30/6/2025 et 23/7/2025 enregistré à la recette des finances Elmourouj quittance n°M063338 et enregistrement n°25203540 Mr Mohamed Abderrahmane Chhem titulaire de la carte d'identité nationale 03774239 du 10/10/2024 ayant son domicile à résidence Syrine apr. n°36 Elmourouj 5 Ben Arous a vendu à Mme Raja Boukhattala épouse Ridha Tarhouni, titulaire de la carte d'identité nationale n°05051792 résident au n°28 avenue Beb Eljadid Tunis, le fonds de commerce destiné à tout commerce sis à la résidence les aghlabides magasin n°8 Elmourouj 5.

Toute opposition est reçue dans un délai de 20 jours de la publication du présent au JORT entre les mains de l'acquéreur Mme Raja Boukhattala épouse Ridha Tarhouni au siège du fonds de commerce.

Cette annonce a été publiée au journal Achourouk le 17/10/2025.

2025403532FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé enregistré à la recette des finances rue de Paradis Ariana le 30/9/2025 reçu n°M112582, enregistrement n°25209709, la société CERAMICA PIU identifiant unique 1302353K a vendu à la société ASTROLED identifiant unique 1444884W le fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels exploité dans d'autres catégories de commerce de gros au magasin n°2, Résidence Farès, 18 rue Fatouma Bourguiba, Sokra, Ariana.

Les oppositions dûment justifiées doivent être faites entre les mains de l'acheteur au magasin n°2, Résidence Farès, 18 rue Fatouma Bourguiba, Sokra, Ariana dans un délai de vingt jours à partir de la date de publication au Journal Officiel de la République Tunisienne. Cet extrait a été publié au journal «Achourouk» du 8/10/2025.

2025403536FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suite au contrat de vente de fonds de commerce établi selon acte sous seing privé en date du 26/9/2025 enregistré à la recette des finances rue el Menzeh 6 le 29/9/2025 quittance n°125059 enregistrement n°25207733 Mr Farid Afli titulaire de la carte d'identité n°07681545 a cédé à Mr Abdesslem Hamzaoui titulaire de la carte d'identité n°05610698 le fonds de commerce sis au n°8 Marché municipal Menzeh 8 Ariana

Les oppositions seront reçues à l'adresse suivante N°8 Marché municipal Menzeh 8 Ariana dans un délai de 20 jours à compter de la publication du présent avis au JORT.

Cette annonce a été publiée au journal quotidien - Echourouk du 15/10/2025.

2025403537FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suite au contrat de vente du fonds de commerce établi selon acte sous seing privé en date du 26/9/2025 enregistré à la recette des finances rue el Menzeh 6 le 29/9/2025 quittance N°125060 enregistrement N°25207734 Mr Nessim Esseleimi titulaire de la carte d'identité N°07415472 a cédé à Mr Abdesslem Hamzaoui titulaire de la carte d'identité n°05610698 le fonds de commerce sis au N°10 Marché municipal Menzeh 8 Ariana.

Les oppositions seront reçues à l'adresse suivante N°10 Marché municipal Menzeh 8 Ariana dans un délai de 20 jours à compter de la publication du présent avis au JORT.

Cette annonce a été publiée au journal quotidien - Echourouk du 15/10/2025.

2025403538FCCC2

Location gérance libre

Location d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé daté le 15/8/2025 enregistré à la recette des finances de Mourouj en date du 10/9/2025, quittance n°M074077 enregistrement n°25304361, Mme Sarra Kilani a loué à Mme Thouraya Arifi, La totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels, destiné Garderie scolaire, dans le local sis au 95 Mourouj 3 Ben Arous.

Cette annonce a été publiée aux journaux Achourouk et le Quotidien le 18/10/2025.

2025R02941FCCC3

Location d'un fonds de commerce

En vertu de l'acte sous seing privé légalisé le 19 septembre 2025, enregistré à la recette des finances de Djerba le 19/9/2025, reçu n°M111979, n° d'enregistrement 25306114.

Madame Zoubaida Bent Salem Chaaben, C.I.N n°05733488 du 19/4/2006, demeurant à Bini Bandou Houmet Souk Djerba, a donné en location gérance a Monsieur Mohamed Oussama Ben Jamel El Rayes CIN n°13413092 du 15/11/2017, demeurant à Taourit Houmet Souk Djerba, le fonds de commerce exploité dans le commerce «Restaurant» exercé dans le local sis à la Zone Touristique Sidi Mehrez Houmet Souk Djerba, pour une période d'un an entre le 15/9/2025 et le 14/9/2026 pour un loyer mensuel de mille cinq cents dinars (1500.000dt).

Cette annonce a été publiée aux quotidiens Le Temps et Assabah du 10/10/2025.

2025R02971FCCC3

Location gérance libre

En vertu d'un acte sous seing privé, enregistré à la recette des finances La Goulette le 25/9/2025 quittance n°M109439 sous le n°25308366, société ELMAZRAA SA sis à société poulina rue principale n°1 km 12 Ezzahra, loué la totalité du fonds de commerce sis au n°2 Avenue Habib Bourguiba cité Taieb Mhiri Laouina, en activité de vente des volailles et alimentation générale, à la société B H C Y VOLAILLES Suarl en cours de constitution représentée par sa gérante Mme Hana Boumaiza pour une durée de 3 mois du 01/9/2025 au 30/11/2025.

Les créanciers doivent faire oppositions entre les mains de locataire à l'adresse du fonds de commerce dit dans les 20 jours de la publication du présent avis au J.O.R.T.

Cette annonce a été publiée dans les deux journaux «La Presse» et «Essahafa» le 21/10/2025.

2025403535FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Suite au contrat de location de fonds de commerce établi selon acte sous seing privé en date du 5/6/2025 enregistré à la recette des finances de l'Ariana le 5/6/2025 quittance n°M066148 enregistrement N°25303594 Mme Nedra Menchaoui titulaire de la carte d'identité n°04616365 a loué à Mme Emna Ben Makhlouf titulaire de la carte d'identité N°14766194 le fonds de commerce sis au 20 Avenue Habib Bourguiba Ariana pour une durée de deux ans allant du 1/6/2025 jusqu'au 31/5/2027. Les oppositions seront reçues à l'adresse suivante : 20 Avenue Habib Bourguiba Ariana dans un délai de 20 jours à compter de la publication du présent avis au JORT.

Cette annonce a été publiée au journal quotidien - Echourouk du 12/9/2025.

2025403539FCCC3

ASSOCIATIONS, PARTIS, SYNDICATS ET SYNDICS

Constitutions

Constitution d'un syndicat

Selon le procès-verbal de la réunion enregistré à la recette des finances du Bardo sous le numéro 25804594 en date du 20 octobre 2025.

Le public est informé qu'un syndicat professionnel a été constitué le 10 septembre 2025 sous le nom de «Union générale tunisienne des taxis individuels», dont le siège social est situé à Khazindar, à l'angle de la rue Istiqamah, à Tunis.

Sa mission est de défendre ses membres dans le cadre légal.

Le bureau syndical a été élu comme suit :

- Président : M. Fawzi Al-Khaboushi

- Vice-président : Walid Al-Turki

- Secrétaire Général chargé des Finances : Adel Kaqi

- Secrétaire Général chargé des Affaires Juridiques : Mohamed Bouslahi

- Secrétaire Général chargé des Médias : Marouane Nahdi

- Secrétaire Général chargé de la Formation Syndicale : Fawzi Al-Majri

- Secrétaire Général chargé des Relations avec la Société Civile : Sami Al-Zawi

- Secrétaire Général chargé du Travail Social : Atef Bousnina

- Secrétaire Général chargé des Activités Culturelles : Sofiane Zenidi

- Secrétaire Général chargé des Activités Sportives : Qais Al-Ayari

- Secrétaire Général chargé de l'Administration : Mohamed Al-Hadi Dahmani.

2025R02968APSF1

Constitution d'une association

Nous annonçons la création de l'Association Tunisienne des Arts Ecologiques et Thérapeutiques et de son siège officiel :

Cité Sidi Mouammar, Hammamet Nord, Nabeul :

- Wafa Ameur : Présidente

- Ali Frioui : Secrétaire général

- Hala Frioui : Trésorière

- Mohamed Romadhani : Vice-président

- Rihab Matawaa : Secrétaire générale adjointe

- Adel Chéerf : Trésorier adjoint

Nous avons convenu que le thème de l'association serait culturel et environnemental.

Les objectifs ont été définis pour :

- Contribuer à l'intégration sociale et à l'équilibre psychologique des citoyens.

- Les atouts écologiques et thérapeutiques et contribuer à la diffusion d'une conscience environnementale pour un développement durable.

- Etablir des relations avec des associations ayant des objectifs similaires, tant au niveau national qu'étranger, et ayant des relations diplomatiques avec la Tunisie.

2025403517APSF1

Homologation de résolutions

Renouvellement du syndic des copropriétaires de la résidence «Halima»

Suivant le procès-verbal de l'assemblée générale Elective du syndicat des copropriétaires du 20 Juillet 2025 enregistré à la recette des finances Sidi Hsin Tunis sous le numéro 25000508, la quittance n°1096648 du 18/8/2025. Le syndicat des copropriétaires de la résidence Halima sise à Ain Zaghouan Nord a été élu le bureau suivant :

Présidente du syndic : Mme Chaima Nahdi gérante Syndic Plus

Trésorier : Mr Sofien Kordi

Membre : Mme Kaouther Elwafi.

2025403524APSF2

ACTES JUDICIAIRES

Ventes aux enchères publiques

Vente aux enchères publiques sur saisie immobilière

Partie poursuivante : AL BARAKA BANK en la personne de son représentant légal demeurant à son siège social sis au 88 Rue Hedi Cheker Tunis.

Partie saisie : Hichem Ben Jalloul Nabli, demeurant au 41 Rue Habib Achour Manzeh 1 Tunis Riadh El Andalos Ariana, CIN n°04039689.

Avocat poursuivant : Maître Adel Mabrouk, route touristique, Hammam Sousse.

Désignation de l'immeuble saisi : la totalité des parts du titre foncier n°107341 Sousse d'une superficie de 363 m², dénommé «La Saintongeaise» sis à la Rue Béchir Tarmiz City Jaouhara Sousse.

- Mise à prix : La mise à prix est fixée à la somme de 286 510 D 000 prix auquel s'ajoutent les frais de l'adjudication.

- Date et lieu de l'adjudication : L'adjudication aura lieu le lundi 24/11/2025 à partir de 9 heures à la chambre des criées du tribunal de première instance de Sousse 1.

- Conditions de visite de l'immeuble :

- Chaque jour de 9 H à 17 H.

2025S01353VEPA1

Avis d'adjudication

Le créancier poursuivant : Union Internationale de banques, société anonyme, siège social sis au 65 Avenue Habib Bourguiba 1000 Tunis, RC Tunis B6151996.

Avocat poursuivant : Maître Turki Makram, Avocat à la cour de cassation sis à rue Aboulkacem Echebbi Immeuble Ellissa centre 2ème étage n°203 Sfax titulaire de la C.I.N n°05319141.

Créancier saisi : Société FAST FISH FOOD, société à personne unique, R.C N°B0813722009, son siège social 13 avenue Majida Boulila immeuble city center Sfax.

Mise à prix : Est fixée par Monsieur Sallami Mohamed l'expert auprès du tribunal de 1ère instance de Sfax à trois cents trente quatre mille cinq cents dinars (334.500.000 d) selon expertise daté le 5/10/2024

Immeuble saisi : la saisie est faite par l'huissier notaire Monsieur Jerbi Maher selon PV n°24056 du 24/9/2025, convoqué le 29/9/2025, sur la propriété du créancier saisi sujet d'un terrain avec tous ses bâtiments sis à la route du port de mahras Sfax d'une superficie générale de 1078 m², limité au nord par la mer, à l'est par sakia, à l'ouest par passage mène au port de mahras, au sud par station d'essence.

Date de l'adjudication : Mercredi 26/11/2025 à 9 h du matin et suite à la salle de vente aux enchères publiques du tribunal de 1ère instance Sfax2.

Condition de l'adjudication : Pour toute participation à l'adjudication il faudra la consignation du 1/3 de la mise à prix et tout adjudicataire doit être assisté par un avocat, de même tout adjudicataire de nationalité étrangère doit être autorisé préalablement par monsieur le gouverneur concerné.

La visite du dite propriété est effectuée tous les jours de la semaine pendant les heures du travail.

2025X01388VEPA1

Vente aux enchères publiques après diminution de 40%

Poursuivants : Nader Smaoui, domiciliés au bureau de son avocat maître Koubâa Amine, situé à l'avenue Patrice Lumumba, immeuble Omrane Bloc «A» 1er étage Sfax.

Poursuivi : Fakher Chakroun, domicilié au 21 bis rue de l'environnement, Gremda Sfax.

Avocat poursuivant : Maître Koubâa Amine, Avocat à la cour de cassation, Rue Patrice Lumumba, immeuble Omrane Bloc «A» 1er étage Sfax.

Immeuble à vendre : L'intégralité de la propriété inscrite au registre foncier sous le n°3668 Sfax, dénommée «EL HANA XVII», situé sur la route Gremda Km 4 Sfax, et plus précisément au niveau d'une voie d'accès impasse issue du côté ouest de la route Bouzayéne. Le bien se trouve dans une zone à vocation résidentielle, délimité au sud par les héritiers d'Ali Charfi, à l'Est par la parcelle 9, à l'ouest par la parcelle 7 et au nord par une entrée impasse.

Terrain : superficie totale de 958 m², avec deux portails à double battant et une petite porte. Clôturé par des murs enduits et peints.

Villa : superficie couverte de 295 m², sol en marbre, murs enduits et peints, plafond en béton armé (3,30 m) orné de gypserie et éclairage élégant. Comprend : un hall central avec placard mural, un salon doté d'une porte-fenêtre ouvrant sud-ouest et de 3 fenêtres orientées sud-est, une salle de séjour avec fenêtre (sud et sud est), un couloir, une suite parentale comprenant (un couloir avec armoire murale et une fenêtre ouest, une salle de bain complète, une chambre à coucher avec baie vitrée sud), une salle d'eau avec sol en parterre et murs revêtus de céramique, une cuisine équipée (plan de travail en marbre, accès au débarras).

Débarras : Sa surface couverte est de 54 m² construite dans le coin sud-ouest du bâtiment avec une porte sur un rail ouvrant à l'ouest et un autre au sud qui s'ouvre sur le reste du terrain, son sol en carrelage, ses murs sont calcinés et peints, plafond en béton armé à 2,65 m de hauteur. Espace aménagé avec un coin cuisine et une toilette avec un sol en parterre et ses murs sont recouverts de céramique.

Entrepôt : Sa surface couverte est de 22 m² construit dans le coin sud-ouest, son sol est en carrelage, ses murs son calcinés et peints, son plafond est en béton armé à une hauteur de 2,50 m.

Architecture raffinée, façade en pierre polie et tuiles, matériaux haut de gamme, portes en bois massif, fenêtres en aluminium, sanitaires de lux, jardin paysager. Equipé d'eau, électricité et chauffage centrale.

Mise à prix après diminution de 40% : Cinq cent quatre-vingt-huit mille dinars (588.000, 000D).

Date et lieux de vente : Mercredi 19/11/2025 à partir du neuf heures du matin devant la chambre des criées auprès du tribunal de première instance de Sfax 2, situé rue du 14 janvier, avenue Ahmed Aloulou, Sfax.

Remarque : La visite de l'immeuble sur rendez-vous, tous les jours ouvrables.

L'enchérisseur qui veut participer aux enchères doit consigner le tiers de la mise à prix, les étrangers doivent, en outre, obtenir la licence du gouverneur.

2025X01389VEPA1

Vente aux enchères publiques

Après réduction de la mise à prix de 40%

Etude Maître Tarek Lahmaier

Avocat près de la cour d'appel

106 Bis Rue de Palestine 1002 Tunis

Tél : 71.801.300

Fax : 71.783.701

Matricule fiscal : 1409999/G/A/P

Poursuivant : La Banque de Tunisie (S.A) représentée par son Directeur Général, ayant son siège social 2, rue de Turquie 1000 Tunis, M.F 0000120HPM000.

Partie saisie : Said Ben Daoud Ben Maouia titulaire de la CIN numéro 05101146 demeurant à Sidi Abd El Monoom, Route Ouled Ben Noureddine 8080 Menzel Temime.

Avocat poursuivant : Maître Tarek Lahmaier avocat près la cour d'appel 106 bis rue de Palestine 1002 Tunis.

Désignation du bien à vendre : Immeuble objet du T.F 559736 Nabeul dénommé "Belhsan" d'une superficie de 4085m² sis à Menzel Temime consistant en un terrain nu.

Mise à prix : (294.000,000 D.T) outre les frais de poursuite.

Date et lieu de la vente : Lundi (24 Novembre 2025) devant la chambre des criées du tribunal de première Instance de Nabeul à partir de 9H du matin.

La visite des lieux : Toute la journée sur les lieux et pour de plus amples renseignements s'adresser à l'étude de l'avocat poursuivant ou prendre connaissance du cahier des charges déposé au greffe du tribunal.

Observation : Toute personne voulant participer aux enchères doit consigner le 1/3 de la mise à prix ou bien présenter un chèque certifié ou une caution bancaire irrévocable; les étrangers doivent être munis d'une autorisation préalable exigée par la loi.

2025403531VEPA1

Vente aux enchères publiques sur licitation judiciaire

Maître Jebali Youssef

Avocat

37 Rue Chadli Kallala - Tunis

Tél / Fax : 22.534.204

M.F : 425611GAP000

Partie poursuivante : Mohsen, Hssan, Lotfi, Hayat héritiers Othman Madouri

Elisants domicile à l'étude Maître Youssef Jebali, 37 Rue Chedly - Kallala - Tunis.

Partie poursuivie : Latifa Madouri - Cité Ain karma Téboursouk Béja.

L'avocat poursuivant : Maître Jebali Youssef - 37 rue Chadly Kallala - Tunis.

Désignation de la propriété mise en licitation : 1er étage de l'immeuble situé à Cité Ain Elkarma Téboursouk Béja, composées de :

- Salon - 3 chambres à coucher, couloir, cuisine, salle de bain et balcon, surface bâtie 153 m².

- Jardin d'une surface de 179.50 m² situé au rez-de-chaussée.

Charges grevant l'immeuble : Aucune charge ou impôt ne grève la propriété mise en licitation.

Mise à prix : le nouveau prix est de soixante neuf mille six cent dinars (69.600d000) après diminution de 40%, plus les frais judiciaire calculées par le tribunal de 2.598d339, plus les frais judiciaire du nouvelle audience.

Date et lieu de l'adjudication : la chambre des ventes immobilières au tribunal de 1ère instance de Béja le 13/11/2025 à neuf heures du matin.

On peut visiter l'immeuble tous les jours à partir de 10h du matin à 17h le soir.

Nul ne peut participer à l'adjudication qu'après avoir consigné le tiers de la mise à prix par l'intermédiaire d'un avocat et pour les étrangers il faut obtenir l'autorisation préalable du gouverneur.

2025403534VEPA1

Avis aux créanciers

Appel d'offres pour cession à un tiers

«La société immobilière et touristique à Nabeul»

MF : 0014479L

Siège social : Hôtel Nabeul plage 8000 Nabeul

Conformément à l'autorisation délivrée par le juge commissaire du Tribunal de Première Instance de Nabeul en date du 11 juillet 2024, l'administrateur judiciaire annonce son intention de céder la société immobilière et touristique de Nabeul «SITNA NABEUL PLAGE» représenté par un hôtel sous le nom hôtel Nabeul plage situé au zone touristique de Nabeul.

Ceux qui souhaitent obtenir le cahier des charges et inspecter la propriété doivent régler le montant non remboursable des frais du cahier des charges directement auprès du bureau de l'administrateur judiciaire pendant les heures administratives dans son bureau situé au numéro 73, Résidence Ibn Mandhour, derrière Amen Banque, Al Mourouj 1, Ben Arous.

Téléphone : 99069803

Les offres seront envoyés sous enveloppe par courrier avec accusé de réception à : Le bureau de Mr Ben Amor Mongi, situé au numéro 73, Résidence Ibn Mandhour, derrière l'AMEN Banque Al-Mourouj 1, Ben Arous, avec la phrase suivante : Ne pas ouvrir, appel d'offres pour la cession à un tiers la société immobilière et touristique SITNA.

La date limite d'acceptation des offres est fixée au 20 novembre 2025, la date d'inscription et le cachet de la poste faisant foi.

2025R02962VEPA2

Appel d'offre

Vente de l'immeuble de la Société BOCIRES - S.A

MF : 0011768E

Suite à la décision du Tribunal de Première Instance de Ben Arous du 13 octobre 2025, l'Administrateur Judiciaire de la Société BOCIRES - S.A informe le public de la mise en vente d'un immeuble d'une superficie de 4300 m² environ, composé d'un local administratif et plusieurs locaux industriels, sis à la rue du Cuivre dans la Zone Industrielle de Ben Arous.

Les soumissionnaires intéressés par cet avis peuvent retirer le cahier des charges auprès du bureau de L'Administrateur Judiciaire Noureddine AYOUB, sis au 11, rue de Beyrouth, bureau n°19 - Tunis Belvédère Tél 98541481 - 71843062

Les offres doivent parvenir sous pli fermé directement au cabinet de L'Administrateur Judiciaire ou par Rapide poste au plus tard le 15 novembre 2025.

L'enveloppe doit porter la mention

«Confidentiel- Avis d'appel d'offre de vente de l'immeuble de la Société BOCIRES.

2025R02967VEPA2

Appel d'Offres dans le cadre

De la faillite de la société FRESH FISH

Siège social : Avenue Med V 4000 Sousse

Identifiant Unique : 1223217L

Conformément à la décision du tribunal de première instance de Sousse1 n°227 rendue le 13/10/2025, le syndic de la faillite Ridha BELAID lance un appel d'offres pour la vente d'un bateau de pèche dénommé "Hafedh".

Tout intéressé, est invité à retirer le cahier des charges du bureau du syndic de la faillite sise à l'Avenue 1er Juin, Kalaa Kebira, contre le paiement de la somme de 50 DT, ainsi ils peuvent inspecter le Bateau au port de pêche de Téboulba.

les offres doivent parvenir à l'adresse ci-dessus indiquée sous plis fermé et recommandé ou déposé directement au nom du syndic de faillite Ridha Belaid avec la mention «appel d'offres à ne pas ouvrir» et ce au plus tard le 21 Novembre 2025 (21/11/2025).

Téléphone : 98409208.

2025S01351VEPA2

Vente d'un fonds de commerce de la société

OASIS PARC EL KANTAOUI

Port El Kantaoui - Délégation d'Hammam Sousse

En vertu de l'ordonnance rendue par le tribunal de 1ère instance de

Sousse 2, en date du 15/7/2025, M.Sadok Mosbah, liquidateur judiciaire informe le public qu'il compte mettre en vente le fonds de commerce (parc zoologique) de la société OASIS PARC EL KANTAOUI sise au port EL KANTAOUI - Délégation de Hammam Sousse et immatriculée au registre national des entreprises sous le n°0411765/C selon les conditions suivantes :

- Le fonds de commerce sera cédé au plus offrant

- La mise à prix est fixée à :

* Quatre cent trois mille deux cents dinars (403 200.000) pour les éléments incorporels.

* Neuf mille huit cent soixante et onze dinars 200 millimes (9871.200) pour les éléments corporels (animaux).

- Caution : 10% du prix de départ

- Le cahier des charges : à retirer au bureau du liquidateur M.Sadok Mosbah 12 Rue Menville 4000 Sousse (Tél : 99 961 170)

- L'envoi des offres se fait par lettre recommandée avec accusé de réception au plus tard mercredi 10 décembre 2025 à l'adresse du liquidateur.

- La visite du parc zoologique aura lieu sur rendez-vous après retrait du cahier des charges.

2025S01352VEPA2

Nomination de mandataires de justice

Pour un groupe de sociétés

Par décision du Tribunal de Première Instance de Tunis en date du 23 septembre 2025, Madame Nour El Houda Abassi, Monsieur Faouzi Ben Salem et Monsieur Mohamed Haouidhek ont été désignés en qualité de mandataires de justice, sous la supervision de la juge contrôleur Madame Dorra Bougharka. Ils sont chargés de la gestion des sociétés suivantes :

- Société d'ANIMATION HOTELIERE DE MAHDIA (Hôtel TOP CAPI) IU N°0345769J

- Société GRANADA (Hôtel LALLA BAYA) IU N°0046034J

- Société MAISON TMIMI IU N°0003066H

- Société PROMOTION TOURISTIQUE le MERIDIEN IU N°0024587V

- Société EXPERT AUTO IU N°1170664P

- Société TOURISTIQUE ET HOTELIERE DU SUD (Hôtel BAYA BEACH) IU N°0024733L

- Société DISTROIL IU N°1264358A

- Société le PANNEAU IU N°0783043P

- Société LE FRIGO IU N°0787646E

- Société FRANCO TUNISIENNE INTERNATIONAL TRADING IU N°0908729F

- Société PROSENOL IU N°0918575L

- Société IMMOBILIERE CONTEMPORAINE IU N°1066473Y

- Société INDEPENDENT TRADING COMPANY IU N°13327658H

- Société GLOBAL METAL COMPANY IU N°1327794Q

- Société Nouvelle de l'industrie des métaux IU N°159497F

Il est demandé à toute personne intéressée de prendre contact avec Madame Nour El Houda ABASSI au 97979988, son bureau étant sis 22 rue Abou Ahmed El Ghazali, résidence Omar, Bureau A-3-6 à Montplaisir, Tunis 1073.

2025403515VEPA2

Nomination de mandataires de justice pour la société PIMA

Par décision du Tribunal de Première Instance de Tunis en date du 23 septembre 2025, Madame Nour El Houda ABASSI et Monsieur Faouzi BEN SALEM ont été désignés en qualité de mandataires de justice, sous la supervision de la juge contrôleur Madame Dorra BOUGHARKA. Ils sont chargés de la gestion de la société PIMA IU N°0064015F.

Il est demandé à toute personne intéressée de prendre contact avec Madame Nour El Houda ABASSI au 97979988, son bureau étant sis 22 rue Abou Ahmed El Ghazali, résidence Omar, Bureau A-3-6 à Montplaisir, Tunis 1073.

2025403516VEPA2

Nomination de liquidateur

En vertu de la décision de l'assemblée générale extraordinaire de la société SENDRONE SECURITY SARL, en date du 28/7/2025 enregistrée à la recette des finances numéro 25507782 le 31/7/2025, portant la nomination du liquidateur Anis Ettaieb, adresse 100 rue du Pacha RDC bureau 8 Tunis tél : 26.735.461. Tous les créanciers sont tenus de déclarer leurs créances au bureau du liquidateur dans un délai d'un mois de la date de cette publication.

Un extrait du procès-verbal a été déposé au registre national des entreprises le 21/8/2025 sous le n° 2025163205.

2025403523VEPA2

Liquidation Succession Nabil Radhouane

Avis d'appel d'offres

Vente d'une maison sise à Le Kram

Le liquidateur de la succession Nabil Radhouane ; lance un appel d'offres pour la vente d'une maison (Rez-de-chaussée et Studio) sis à le KRAM.

Tout intéressé peut contacter le bureau du liquidateur sis au 86 Avenue Habib Bourguiba Ariana Tél : 95.656.666 pour obtenir le cahier des charges.

Dernier délai pour la réception des offres : le 30 décembre 2025.

2025403527VEPA2

Nomination d'un liquidateur

Suivant ordonnance sur requête rendue par le tribunal de première instance de Tunis sous le n°69680 du 25/6/2025 Madame Basma Ben Soltana est nommée liquidatrice des biens communs entre Mme Jihene Bent Chedhli Aouadi et Mr. Walid Ben Mahmoud Daoud.

Les créanciers éventuels sont invités à remettre les preuves de leurs créances à la liquidatrice à son étude sise au n°2 (25) rue Slaheddine Bouchoucha le Kram Tunis dans un délai de 30 jours à partir de la parution du présent avis au JORT.

2025403530VEPA2

CONVOCATIONS

Sociétés anonymes

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

SOCIETE SOPROBETON

Société anonyme

Au capital de 1 760.000 dinars

Identifiant unique RNE : 1430971 W

Siège social : Route Ouled Bou Omrane Km 03 Elguetar 2180 Gafsa

Mesdames et Messieurs les actionnaires de la société «SOPROBETON» sont convoqués à l'assemblée générale ordinaire qui aura lieu le 18 Novembre 2025 à 11h00 au siège social de la société.

Ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire :

1. Lecture et approbation du rapport du conseil d'administration relatif à l'exercice 2024 ;

2. Lecture des rapports général et spécial des commissaires aux comptes relatifs à l'exercice 2024;

3. Approbation s'il y a lieu des états financiers arrêtés au 31 décembre 2024, des opérations prévues par les articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales et affectation du résultat;

4. Quitus aux administrateurs pour leur gestion relative à l'exercice 2024 ;

5. Fixation du montant des jetons de présence au titre de l'exercice 2024 ;

6. Questions diverses;

7. Pouvoir pour accomplissement des formalités légales.

Tous les documents afférents à cette assemblée sont mis dans les délais règlementaires à la disposition des actionnaires au siège social de la société.

2025R02942SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société Tunisienne de Chauffage, d'Eclairage, et de Plomberie - SOTUCEP S.A

SS : 8, Rue Abou El Hassen El Gabsi, Cité El khadhra - Tunis 1003

MF : 001522 C/B/M/000

RNE : 0001522C

Les actionnaires de la société SOTUCEP- SA, sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le 20 novembre 2025 au 8, Rue Abou El Hassen El Gabsi Cité El Kadhra Tunis à 9 h, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Entériner le mode et les délais de convocation de l'Assemblée;

2. Entériner les décisions prises en AGO relatives aux exercices 2021, 2022 et 2023.

3. Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration à l'exercice 2024 ;

4. Lecture du rapport général et du rapport spécial du commissaire aux comptes relatifs à la même période;

5. Approbation des états financiers 2024;

6. Approbation des conventions réglementées prévues par l'article 200 et suivants et l'article 475 du CSC;

7. Quitus aux administrateurs pour leur gestion au titre de l'exercice 2024;

8. Affectation des résultats de l'exercice 2024;

9. Jetons de présence;

10. Renouvellement du mandat des administrateurs de la société;

11. Désignation du commissaire aux comptes;

12. Pouvoir pour l'accomplissement des formalités.

2025R02943SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société Djerba Thermalisme - SA

Siège social : Z.I - Houmet Souk Djerba

RNE : 0024795B

M.F : 024795B

Les actionnaires de la société Djerba Thermalisme - SA, sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le 20 novembre 2025 au 8, Rue Abou El Hassen El Gabsi Cité El Kadhra Tunis à 11 h, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Entériner le mode et les délais de convocation de l'Assemblée;

2. Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration des exercices 2023 et 2024 ;

3. Lecture du rapport général et du rapport spécial du commissaire aux comptes relatifs à la même période;

4. Approbation des états financiers des exercices clos au 31/12/2023 et au 31/12/2024 ;

5. Approbation des conventions réglementées prévues par l'article 200 et suivants et l'article 475 du CSC;

6. Quitus aux administrateurs pour leur gestion au titre des exercices 2023 et 2024 ;

7. Affectation des résultats des exercices clos au 31/12/2023 et au 31/12/2024 ;

8. Jetons de présence;

9. Renouvellement du mandat des administrateurs de la société;

10. Désignation du commissaire aux comptes;

11. Pouvoir pour l'accomplissement des formalités.

2025R02944SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

Société Djerba Thermalisme - SA

Siège social : Z.I - Houmet Souk Djerba

RNE : 0024795B

M.F : 024795B

Les actionnaires de la société Djerba Thermalisme - SA, sont convoqués en

Assemblée Générale Extraordinaire qui se tiendra le 20 novembre 2025 au 8, Rue Abou El Hassen El Gabsi Cité El Kadhra Tunis à 12 h, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et approbation du rapport du conseil d'administration sur l'augmentation du capital social;

2. Lecture et approbation du rapport du commissaire aux comptes sur l'augmentation du capital;

3. Augmentation du capital social par conversion des comptes courants associés et suspension du droit préférentiel de souscription;

4. Mise à jour des statuts de la société;

5. Pouvoirs pour formalités légales.

2025R02945SANB3

Convocation

Société NOUVELLE DE BRASSERIE DISTRIBUTION

"SONOBRA DISTRIBUTION"

Société anonyme

Au capital de 16 850 000 Dinars

Siège social : 3ème étage complexe lake forum, cité des Pins les Berges du Lac II, la Marsa, Tunis

R.N.E : N°1058118J

Messieurs les actionnaires de la Société Nouvelle de Brasserie sont invités à assister à l'assemblée générale extraordinaire qui se tiendra Le vendredi 14 novembre 2025 à dix (10) heures du matin au siège social, sis au 3ème étage complexe Lake forum, cité des pins Les berges du Lac II, La Marsa, Tunis, à L'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture et approbation du rapport du commissaire aux comptes relatif à la réduction du capital ;

- Décision de réduction du capital social par annulation partielle de pertes;

- Lecture et approbation du rapport du conseil d'administration relatif à l'augmentation du capital et à la suppression partielle du droit préférentiel de souscription;

- Lecture et approbation du rapport du commissaire aux comptes relatif à l'augmentation du capital et à la suppression partielle du droit préférentiel de souscription;

- Décision d'augmentation du capital social par conversion de créance;

- Renonciation partielle par les actionnaires à leur droit préférentiel de souscription;

- Modification corrélative de l'article 6 des statuts de la Société;

- Pouvoirs pour l'accomplissement de formalités.

2025R02946SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

SOCIETE AGIL DE GESTION ET DE SERVICES SAGES S.A

Au capital de 1.500.000 dinars

Siège social : Avenue Mohamed Ali Akid, Cité Olympique - El Khadra - Tunis

M.F : 000 MP 1400127/Z

La Société Agil de Gestion de Service a l'honneur d'inviter ses actionnaires pour assister à la réunion de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le mercredi 12 novembre 2025 à 10H, au siège social de la Société Nationale de Distribution des Pétroles AGIL Energy sise à l'avenue Mohamed Ali Akid, Cité olympique EL Khadra Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Ratification du retard de la tenue de l'assemblée générale.

2. Lecture du rapport du conseil d'administration concernant l'activité de la société pour l'exercice 2024.

3. Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes de l'exercice 2024.

4. Approbation des états financiers de l'exercice 2024.

5. Approbation des conventions réglementées prévues par l'article 200 et suivant du code des sociétés commerciales.

6. Répartition du résultat de l'exercice 2024.

7. Quitus aux administrateurs.

8. Détermination des jetons de présence.

9. Approbation de nomination des membres du Conseil d'Administration.

10. Renouvellement du mandat des administrateurs pour une nouvelle période.

11. Information sur les fonctions exercées par les membres du Conseil d'Administration au sein d'autres sociétés.

12. Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

2025R02966SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

SOMAPROC

SOCIETE DES MARCHES DE PRODUCTION DU CENTRE SOMAPROC S.A.

Avenue Habib Bourguiba - Immeuble Essayeh 3 1er étage - 9100 - Sidi Bouzid

Au capital social de 7.800.000 DT

R.N.E : 1478896 J

Les actionnaires de la société des Marchés de production du centre SOMAPROC sont convoqués à l'Assemblée générale extraordinaire qui aura lieu le jeudi 13 novembre 2025 à partir de 9h au siège de la société, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Modification de certains articles des statuts de la société.

2. Divers.

2025R02972SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société L'ELDORADO

S.A. au capital 8 900 000 dinars

Siège social : Résidence Molka Immeuble C El Manar 2 Tunis

Identifiant unique : 0645135Y

Messieurs les actionnaires et monsieur le commissaire aux comptes de la Société L'ELDORADO

sont convoqués à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le mardi 18 novembre 2025 à partir de 9 heures à l'Hôtel l'Atrium Yasmine Hammamet à l'effet de statuer sur l'ordre du jour suivant :

1- Entériner le retard de la convocation de l'assemblée générale ordinaire relative aux exercices 2023 et 2024.

2- Lecture et approbation des rapports du conseil d'administration pour les exercices 2023 et 2024

3- Lecture des rapports du commissaire aux comptes sur les exercices 2023 et 2024 et approbation des opérations visées à l'article 200 et suivants du code des sociétés commerciales.

4- Approbation des états financiers des exercices 2023 et 2024

5- Quitus aux administrateurs au titre des exercices 2023 et 2024

6- Affectation des résultats des exercices 2023 et 2024

7- Fixation des jetons de présences à allouer aux administrateurs pour les années 2023 et 2024

8- Pouvoirs et formalités.

Messieurs les actionnaires sont avisés que le rapport de gestion, les états financiers, les rapports du commissaire aux comptes, le projet des résolutions proposées à l'assemblée générale ordinaire et la liste des actionnaires sont tenus à leur disposition aux bureaux de l'Hôtel l'Atrium Yasmine Hammamet.

L'admission d'un actionnaire à l'assemblée générale sera sur simple présentation d'une pièce d'identité, l'admission d'un mandataire sera à la vue d'une procuration spéciale.

2025S01357SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

NEW PLAST COMPANY «SA»

Société anonyme

Au capital de 1.550.000 Dinars

Siège social : Zone Industrielle Route Thala, Kasserine

IU : 1282432V

Messieurs les actionnaires de la société NEW PLAST COMPANY "SA" sont invités à l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu le mardi 18 novembre 2025 à 10 heures au siège social de la société sis à la Rue Lac Léman, résidence Regency Bloc A 2ème étage 1053 Les berges du Lac en vue de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Entériner le mode et le délai de convocation ainsi que le retard enregistré dans la tenue de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les états financiers de l'exercice 2024,

2. Lecture des états financiers, du rapport de gestion pour l'année 2024 et des rapports du Commissaire Aux Comptes pour le même exercice,

3. Approbation des états financiers et du rapport du Conseil arrêtés au 31/12/2024,

4. Approbation s'il y a lieu des conventions prévues aux articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales,

5. Quitus aux administrateurs,

6. Affectation s'il y a lieu des résultats,

7. Fixation du montant des jetons de présence

8. Renouvellement ou nomination des administrateurs

9. Renouvellement ou nomination du commissaire aux comptes

10. Pouvoirs pour formalités.

2025403529SANB3

Sociétés à responsabilité limitée

Société La Nouvelle des Produits de Nettoyage en liquidation - SARL

Siège social : Zone industrielle Ben Arous

MF : 14990/X

Les associés de la société sont convoqués à assister à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le 8 novembre 2025 à 10h au bureau du liquidateur, sis aux Berges du Lac 1, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Approbation des rapports moral et financier.

2. Examen de la situation financière de la société.

3. Approbation du projet de partage établi par l'expert.

4. Quitus à donner à la liquidatrice jusqu'à la date de l'assemblée.

5. Prorogation du mandat de la liquidatrice pour une année supplémentaire.

2025403540SRLB3

Autres sociétés

SMBSA Al- Wifaq à Wardanine

(Société en liquidation)

Siège social : Rue Farhat Hached, n°82

M.F : 148893D

La liquidatrice Hela Mkada informe tous les membres de la société que l'assemblée générale finale se tiendra le jeudi 6 novembre 2025, à partir de 9h du matin dans la salle de réunion de la Cellule d'orientation agricole à Wardanin, pour examiner l'ordre du jour suivant :

- Présentation du rapport de liquidation à l'assemblée.

- Présentation du budget final de la liquidation au commissaire aux comptes.

- Ouverture des débats.

- Présentation des comptes de liquidation pour approbation.

- Quitus au liquidateur.

- Clôture de l'assemblée.

Tous les membres doivent être présents et présenter leur carte nationale d'identité.

2025S01362SODB3

ACTES ADMINISTRATIFS

Avis au public

Avis au public

Le public est informé que monsieur Najwa Dakhli dont le siège social est Zahret Medien délégation de Amdoun gouvernorat de Béja a présenté une demande au siège de gouvernorat de Béja sous le n° 14868 en date du 29 septembre 2025 en vue d'obtenir une autorisation d'installation et d'exploitation d'un établissement classé de deuxième catégorie consistant en une unité (Huilerie (société huilerie Baraketi SO.RU.BA) à la route Ain Drahem commune Zahret Medien délégation d'Amdoun et ce conformément aux plans annexes à la demande susvisée qui peuvent être consultés aux sièges du gouvernorat et aux sièges du délégation d'Amdoun.

Toutes les réclamations ou observations que les intéressés croiraient devoir présenter contre l'exploitation de l'établissement projeté seront reçues par monsieur le gouverneur de Béja ou le délègue d'Amdoun dans un délai d'un mois à compter de la date d'affichage de cet avis.

Le public est informé que par une pétition déposée au gouvernorat de Bizerte par Mr Mohamed Belaid sollicite l'autorisation d'exploiter un établissement classé en 2ème catégorie consistant en une unité de distribution et de stockage de bouteilles de gaz située à la zone industrielle de Menzel Abderrahmen délégation Menzel Jemil gouvernorat de Bizerte et ce conformément aux plans annexes à la demande.

Toutes les réclamations que les intéressés croiraient devoir présenter contre l'établissement projeté seront reçues par messieurs :

- Le gouverneur de Bizerte

- Le délégué de Menzel Jemil

Et ce dans un délai d'un mois à dater de l'insertion du présent avis au journal officiel de la République Tunisienne.

Les plans annexes à la demande seront communiqués au public dans les bureaux de gouvernorat de Bizerte et dans ceux de la délégation de Menzel Jemil.

Le public est informé que Madame ISLAM FARAH agissant pour le compte de la Société HUILERIE DU CENTRE TUNISIEN, demeurant à l'Avenue 18 Janvier Escalier C Bureau C408 Ariana 2080, a présenté une demande enregistrée au Gouvernorat de Zaghouan sous le n°7848 en date du 9 septembre 2025 en vue d'obtenir une autorisation d'installation et d'exploitation d'un établissement classé de 2ème catégorie consistant en une Huilerie située à la zone de Bir Chaouch Ennadhour conformément aux plans annexés à la demande susvisée qui peuvent être consultés aux sièges du gouvernorat et de la délégation.

Toutes les réclamations que les intéressés croiraient devoir présenter contre l'exploitation de l'établissement projeté seront reçues par le Gouverneur de Zaghouan ou le Délégué d'Ennadhour dans un délai d'un mois à compter de la date d'affichage de cet avis.

DIVERS

Avis au public

Avis

Salhi Ahmed annonce qu'il possède 20 oliviers sise à la route de Gabès km 17 Gabès Sfax son titre de propriété a disparu il veut avoir un extrait de l'acte original tout contestant devra s'adresser au Notaire Med Maamoun Karray dans un délai de 30 jours passer ce délai aucune opposition ne sera prise en considération.

2025X01381DIVD2

Avis

Mkawar Rahma annonce qu'elle possède un terrain d'une superficie de 484 m² avec une construction sise au Nord de Sidi Mansour km 11 Sfax son titre de propriété a disparu il veut avoir un extrait de l'acte original tout contestant devra s'adresser au Notaire Med Maamoun Karray dans un délai de 30 jours passer ce délai aucune opposition ne sera prise en considération.

2025X01382DIVD2

Avis

Slim Kacem annonce qu'il possède un appartement d'une superficie de 88 m² sise cité El Bahri 3 rue 2152 n°3 Sfax son titre de propriété est disparu il veut avoir un extrait de l'acte original tout contestant devra s'adresser au Notaire Med Maymoun Karray dans un délai de 30 jours après ce délai aucune opposition ne sera prise en considération.

2025X01383DIVD2

Avis

Mohamed Gorbel annonce qu'il possède une parcelle d'une superficie de 40 m² sise à la route Gabès Km 6 Sfax son titre de propriété est disparu il veut avoir un extrait de l'acte original tout contestant devra s'adresser au Notaire Med Maymoun Karray dans

un délai de 30 jours après ce délai aucune opposition ne sera prise en considération.

2025X01384DIVD2

Avis

Mohamed Akrmi annonce qu'il possède une villa sise à la route Matar Km 3 Sfax son titre de propriété est disparu il veut avoir un extrait de l'acte original tout contestant devra s'adresser au Notaire Med Maymoun Karray dans un délai de 30 jours après ce délai aucune opposition ne sera prise en considération.

2025X01385DIVD2

Nomination d'un liquidateur

Suivant décision rendue par le tribunal de 1ère instance de Zaghouan en date du 22 juillet 2025, relative au dossier n°90764 il a été décidé la nomination de maître Ahmed Jabri en qualité de liquidateur des biens du défunt Mokhtar Abid.

2025403533DIVD2